



Disponibilité et gestion du matériel d'injection dans les pharmacies

Enquête auprès des officines de la Région de Bruxelles-Capitale

Opérateur régional bruxellois en matière d'assuétudes - ORBA



Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale
Editeur responsable | Muriel Goessens

Auteurs

Transit ASBL - Pôle Recherche

Martin Selis - Jerome Poulin

Coordination

Laurent Maisse

Edition

Transit ASBL

Direction générale de l'ASBL Transit

Muriel Goessens

Avec le soutien de

safe.brussels



Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble de nos collègues qui se sont chargés de la passation des questionnaires dans les nombreuses officines de la région de Bruxelles-Capitale et sans qui cette enquête n'aurait pas été possible. Nos remerciements vont également vers le personnel des 496 officines qui a accepté de nous accorder un peu de son précieux temps.

Sommaire

INTRODUCTION p.4

REDUCTION DES RISQUES : L'ECHANGE DE SERINGUES p.6

Bref historique p.7

Définition p.8

L'échange de seringues p.8

La situation en Région de Bruxelles-Capitale p.10

METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE p.12

PRESENTATION DES RESULTATS p.15

Ventes de seringues p.16

Points d'accès p.16

Les motifs de refus de vente p.17

Conditionnement du matériel p.18

La demande en seringues p.20

Estimations des volumes vendus p.22

Récupération de seringues usagées p.25

Points de récupération p.25

Motifs invoqués en cas de refus p.27

Fréquence de la demande de récupération p.28

Estimation des volumes récupérés p.29

Analyse croisée p.31

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS p.33

ANNEXES p.37

Introduction

La pharmacie est peu mobilisée dans le cadre de l'étude du phénomène de drogues, pourtant l'officine est un acteur majeur dans la prise en charge des usagers de drogues.

« La pharmacie constitue à la fois le lieu d'accès au matériel stérile pour l'injection, et de délivrance des médicaments de substitution aux opiacés. Ainsi, le pharmacien, acteur de terrain en matière de santé publique, est considéré comme un intermédiaire privilégié pour faire progresser la diffusion de matériels d'injection, relayer les actions de prévention de soins auprès des usagers de drogues et accompagner les patients pris en charge par traitements de substitution aux opiacés (TSO) »[1].

En tant qu'Opérateur Régional Bruxellois en matière d'Assuétudes (ORBA), l'asbl Transit a donc décidé, par le biais d'une vaste enquête, de se pencher sur le rôle de première ligne des officines pharmaceutiques auprès des usagers de drogues par injection. Avec l'aide précieuse de nos équipes de terrain, nous nous sommes rendus dans 496 officines situées sur le territoire des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) afin de questionner les pharmaciens sur la nature de leurs activités en lien avec les personnes consommatrices de drogues. Les volets explorés dans cette recherche sont évoqués ci-dessous.

Après une mise en contexte de la politique de réduction des risques en Belgique et à Bruxelles ainsi qu'une rapide présentation méthodologique de la recherche effectuée, nous aurons l'occasion d'analyser l'offre et la demande régionale de seringues en officines (répartition, volumes, fréquences, conditionnements, motifs de refus, ...). Dans un second temps, nous nous intéresserons aux modalités de récupération et d'évacuation des seringues usagées (fréquences des demandes, filières d'évacuation etc.). La prise en charge des patients sous TSO ayant déjà fait l'objet d'une étude précédemment publiée par l'asbl Transit[2], en ce compris au niveau des officines pharmaceutiques, nous avons fait le choix de ne pas aborder ce point dans cette recherche pour nous concentrer sur l'échange de matériel stérile d'injection. Les données relatives aux TSO seront toutefois réutilisées en fin de recherche pour tenter de vérifier dans quelle mesure des croisements peuvent être effectués entre ces différents volets.

Plus globalement, l'objectif de cette recherche est de fournir des pistes pour améliorer la diversification et la disponibilité de l'offre en matière de réduction des risques.

[1] C. Fournier, « Le rôle du pharmacien dans la réduction des risques » in Le courrier des addictions, n°1, 2016.

[2] <http://fr.transitasbl.be/wp-content/uploads/2022/09/tso-2021-transit-asbl-orba-3.mp4>

Réduction des Risques : L'échange de seringues



Bref historique

Pendant de nombreuses années, les programmes de soins destinés aux personnes souffrant d'assuétudes ont presque exclusivement été centrés sur le modèle du sevrage, censé conduire inéluctablement vers l'abstinence. Or, certaines personnes consommatrices de drogues, en raison de leur addiction, ne pouvaient ou ne voulaient pas arrêter de consommer. Elles se retrouvaient donc exclues des structures de soins classiques avec, pour résultat, une aggravation des risques encourus et des dommages subis.

L'épidémie de SIDA a durement et mortellement frappé les usagers de drogues consommant par injection. L'approvisionnement en seringues stériles était compliqué, tabou, et stigmatisant. Bon nombre de personnes n'avaient donc pas d'autre choix que de réutiliser du matériel usagé, de partager des seringues potentiellement contaminées par le virus. Le mouvement mondial pour la réduction des risques (RdR) est né dans ce contexte. Il a immédiatement visé à donner les moyens à tous les usagers de drogues de se préserver des risques infectieux, notamment par la mise en place de sources légales d'approvisionnement et de récupération de matériel de consommation.

Progressivement, eu égard à son efficacité, la RdR s'est développée et ne se limite aujourd'hui plus à la seule question de la consommation par voie intraveineuse. Son champ d'action s'est élargi à l'ensemble des risques liés à la consommation de toutes les substances psychoactives, vis-à-vis de l'ensemble des personnes consommatrices et ce, dans tous les milieux (rue, festif, prison[3], etc).

En application du cadre légal relatif à l'exercice de l'art de guérir, de l'art infirmier, des professions paramédicales et aux commissions médicales, le pharmacien, acteur de terrain en matière de santé publique, doit être, à cet égard, considéré comme un intermédiaire privilégié pour déployer une politique de RdR optimale : mise à disposition de matériel de consommation, relai d'actions et de messages de prévention et accompagnement des patients pris en charge par TSO.

[3] En Belgique, en raison d'un cadre législatif contraignant, la RdR reste très peu développée au sein des établissements pénitentiaires.

Définition

La réduction des risques (RdR) est une stratégie de santé publique qui vise à prévenir les dommages directs et indirects liés à l'utilisation de substances psychoactives, chez des personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas s'abstenir d'en consommer[4]. C'est une approche responsabilisante et non-jugeante qui concerne tous les usages, qu'ils soient expérimentaux, récréatifs, ponctuels, abusifs ou inscrits dans une forme de dépendance.

La RdR se traduit, au niveau international, par plusieurs dispositifs emblématiques :

- Les programmes d'échange de seringues
- La délivrance de traitements de substitution aux opiacés
- La mise en place d'espaces de consommation supervisés
- L'implémentation de distributeurs / récupérateurs automatiques de seringues
- Le testing de substances psychoactives etc.

En Belgique, la réduction des risques fait l'objet d'une reconnaissance politique, les dispositifs qui l'incarnent sont encadrés par plusieurs textes légaux et bénéficient de subventions publiques.

L'échange de seringues

Les programmes d'échange de seringues (mise à disposition de matériel stérile et récupération de matériel usagé) sont une mesure de réduction des risques souvent citée en exemple d'une réponse tangible pour faire face à de graves risques de santé publique.

En Belgique, différents types de programmes d'échange de seringues coexistent sur l'ensemble du territoire, à savoir des lieux fixes (appelés communément « Comptoirs d'échange ») et des services mobiles (Outreaching). Ces services sont étroitement articulés et se complètent mutuellement. La disponibilité des seringues dans les pharmacies contribue à étendre cette offre de service.

Un arrêté royal[5] publié en 2000 détermine les conditions et les modalités de l'offre en vente, la vente en détail et la délivrance, même à titre gratuit de matériel stérile d'injection ainsi que les professionnels habilités à le faire.

[4] <https://reductiondesrisques.be/charte-de-la-reduction-des->

risques/#:~:text=La%20r%C3%A9duction%20des%20risques%20est,ou%20inscrits%20dans%20une%20d%C3%A9pendance.

[5] 5 JUIN 2000. — Arrêté royal portant exécution de l'article 4, § 2, 6° de l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice de l'art de guérir, de l'art infirmier, des professions paramédicales et aux commissions médicales.

Tous ces dispositifs répondent aux objectifs de réduction des risques à deux niveaux. Il s'agit d'une part, d'augmenter l'accessibilité au matériel d'injection et de réduire ainsi les risques de contamination et d'infection et, d'autre part, de réduire les risques de piqûres accidentelles par la population en encourageant la récupération de seringues usagées.



Dispositifs d'échange



- * Anonyme
- * Gratuit
- * Hautement spécialisé
- * Distribution et récupération de l'ensemble du matériel de consommation de drogues à moindre risque (ex : seringues, eau stérile, cuillères, filtres etc.)
- * Délivrance d'une information claire et adaptée à la réduction des risques
- * Ecoute, accompagnement
- * Connexions avec les services psycho-médico-sociaux



- * Faible couverture horaire et géographique (exclusivement en milieu urbain)



Pharmacies



- * Large couverture géographique en milieu rural et urbain
- * Amplitude horaire (gardes de nuit)
- * Accès aux Stérifix (kits de matériel stérile d'injection)



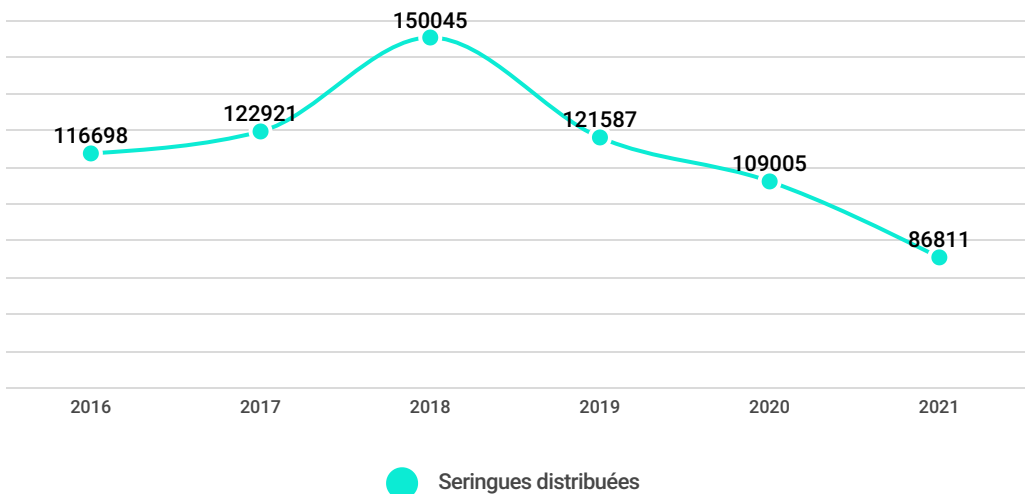
- * Seringues potentiellement payantes
- * Hors Stérifix, pas d'accès au matériel connexe
- * Professionnels parfois inexpérimentés en matière de RdR
- * Absence possible de confidentialité en présence de clients
- * Présence d'usagers ne correspond pas toujours à l'image que veut donner le pharmacien de son officine
- * Capacité limitée en matière de récupération de matériel usagé

La situation en Région de Bruxelles-Capitale

On dénombre, pour l'année 2021[6], 9 structures d'échange de matériel en région bruxelloise pour 12 points d'accès au total. Parmi ceux-ci, on retrouve des comptoirs fixes ainsi qu'une offre décentralisée (équipes mobiles et travailleurs de rue, Médibus...) permettant l'accès au matériel des personnes les plus isolées et marginalisées.

En 2021, 20.023 passages ont été enregistrés par les services d'échange de matériel en région bruxelloise[7]. A noter que le matériel mis à disposition ne concerne pas exclusivement la pratique de l'injection. Plusieurs comptoirs proposent également du matériel d'inhalation.

Au niveau de la distribution, comme le montre le graphique ci-dessous, **86.811 seringues** ont été distribuées par les services reconnus en région bruxelloise en 2021[8]. Ce chiffre, qui reste important, est en constante diminution depuis 2018 et, combiné à d'autres indicateurs, laisse entrevoir un changement progressif des pratiques de consommation au profit de l'inhalation.



Evolution de la distribution de seringues dans les comptoirs d'échange de la RBC - Source : DAMSI - Modus Vivendi - 2021

[6] https://www.modusvivendi-be.org/IMG/pdf/factsheet_damsi_bruelles_2021_def.pdf

[7] https://eurotox.org/wp/wp-content/uploads/Eurotox-TB-2021-Bruxelles_2tma.pdf

[8] https://www.modusvivendi-be.org/IMG/pdf/factsheet_damsi_bruelles_2021_def.pdf

Ces données, aussi intéressantes soient-elles, sont malheureusement incomplètes dans la mesure où elles ne tiennent pas compte de la vente de seringues dans les pharmacies bruxelloises, données que nous proposons donc de présenter dans le premier volet de cette recherche.

De la même manière que pour la distribution de seringues, leur récupération auprès des services spécialisés est comptabilisée depuis plusieurs années et ces informations sont centralisées et disponibles auprès de Modus Vivendi. **Le taux de récupération** auprès de ces services, c'est-à-dire la proportion de seringues usagées récupérées par rapport au nombre de seringues distribuées, **oscille entre 15 et 30%** ces dernières années, avec un taux de 32% en 2021, soit un peu plus de 27 000 seringues récupérées.

Une fois encore, ces données sont incomplètes et doivent être complétées avec les données de récupération de seringues auprès des pharmacies. C'est précisément l'objet du second volet de la recherche, qui devrait permettre d'en affiner la compréhension et ainsi d'aboutir à d'éventuelles recommandations en la matière.

Méthodologie de la recherche



La présente recherche a donc pour vocation tant d'explorer et de mettre en évidence le rôle du pharmacien dans la prise en charge globale des usagers de drogues, que de compléter les données relatives à l'échange de matériel stérile d'injection à Bruxelles et d'offrir une fenêtre pour des recommandations et des pistes d'amélioration.

L'objectif de cette étude était d'interroger l'intégralité des officines recensées sur le territoire régional bruxellois sur base d'un listing postal exhaustif des officines régionales (n=553) mis à la disposition de notre asbl en 2016 par l'Association Pharmaceutique Belge (APB).

Nous avons donc imaginé et conçu un questionnaire concis et spécifique à la mise à disposition de matériel d'injection dans les pharmacies (Annexe 1). Il concerne des données essentiellement quantitatives.

Si dans un premier temps nous avons imaginé envoyer ce questionnaire par voie postale, accompagné d'une lettre de présentation du projet ainsi que d'une enveloppe "port payé – inutile d'affranchir", nous avons rapidement décidé de changer de méthodologie de passation dans la mesure où, durant les phases exploratoires de la recherche, nous n'avons obtenu que peu de réponses. Nous avons donc finalement opté pour une passation du questionnaire *in situ*, en nous rendant physiquement auprès de l'ensemble des pharmacies bruxelloises afin d'optimiser la bonne récolte des données et d'améliorer le taux de réponse.

Sur les 553 officines reprises dans le listing à notre disposition, 497 ont fait l'objet d'un passage de notre part. Malheureusement, certaines étaient définitivement / temporairement fermées ou avaient fusionné. D'autres ont refusé de répondre à nos questions ou n'étaient pas disponibles dans l'immédiat et n'ont pas pu être réinterrogées par la suite, faute de temps.






Au total, 376 officines ont accepté de répondre au questionnaire, soit environ $\frac{3}{4}$ des pharmacies listées. Pour certaines d'entre elles, des données sont manquantes, raison pour laquelle nos échantillons varient parfois d'une question à l'autre dans l'analyse des résultats.

Précisons enfin que nous avons prêté une attention à la bonne couverture géographique de notre enquête, les taux de réponses entre les différentes communes variant entre 100% et 60% (Annexe 2).

En résumé

553 officines situées sur le territoire des 19 communes de la RBC (d'après le listing de 2016).

497 officines ont été sondées, parmi lesquelles **376** ont accepté de participer à l'enquête, soit un taux global de participation de 76%.

	Passation - Officines RBC	Nombre	%
	Accepte de répondre	376	76%
	Ne souhaite pas participer	51	10%
	Temporairement indisponible	36	7%
	Fermeture définitive	34	7%
	TOTAL	497	100%

Présentation des résultats



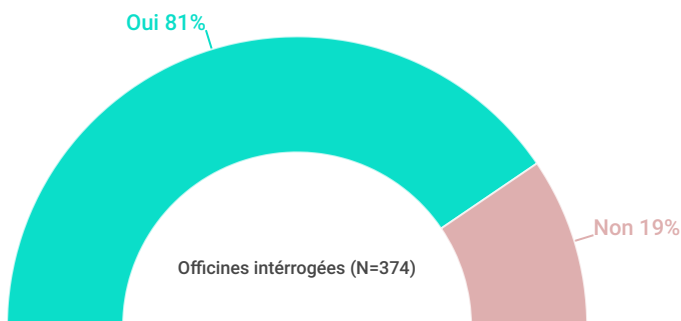
Vente de seringues

Comme mentionné dans l'introduction de ce rapport, la disponibilité des seringues auprès des services spécialisés (comptoirs d'échanges et équipes mobiles) est connue et compilée depuis de nombreuses années, tant en ce qui concerne le nombre de points d'accès que du type de matériel distribué, de l'importance de la demande et des volumes écoulés. Ces données ne font malheureusement l'objet d'aucune compilation systématique auprès des pharmacies, occultant ainsi une part potentiellement importante de la réalité de la distribution en matériel stérile d'injection.

Si ces données semblent essentielles pour compléter l'image partielle et fragmentée de la pratique de l'injection de drogues en région bruxelloise, elles n'en demeurent pas moins délicates à interpréter dans la mesure où la proportion de ces seringues qui serviront effectivement à cette fin reste inconnue. **Nous accorderons donc une importance particulière au conditionnement de ces seringues** en distinguant la vente par sachets de 10, **la vente à l'unité et la vente de Stérifix** (Annexe 3 - kits prêts à l'emploi, composés de deux seringues et de l'intégralité du matériel connexe nécessaire à la pratique de l'injection), ces deux derniers conditionnements étant très étroitement liés à des consommations de drogues en injection.

Points d'accès

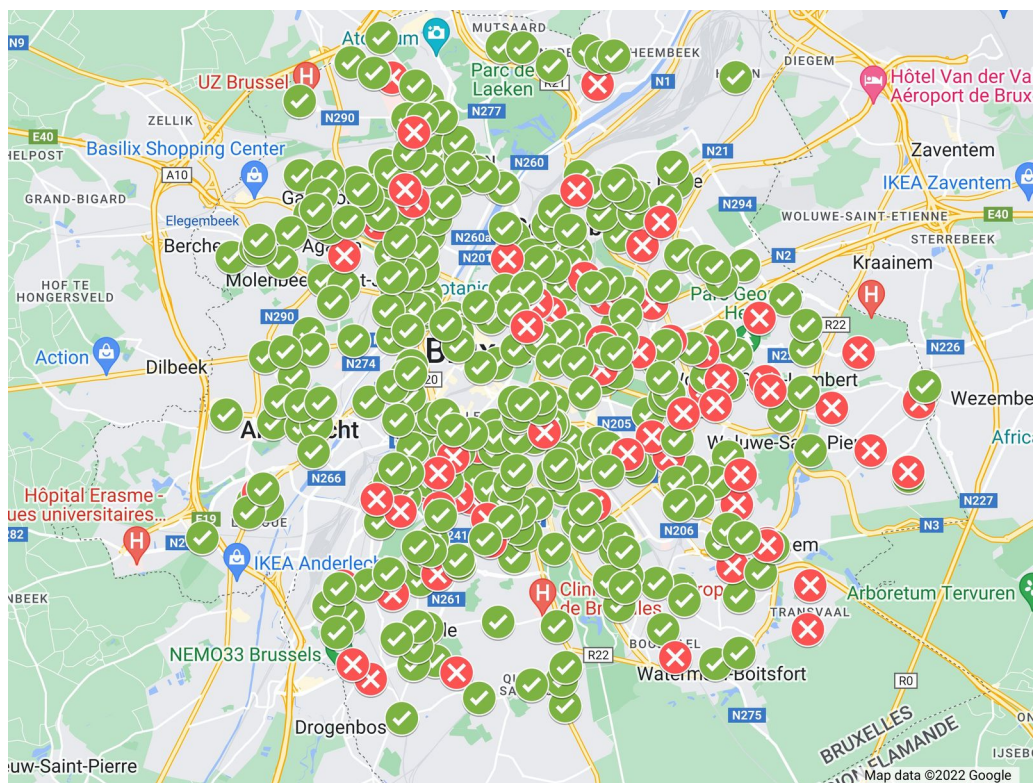
Globalement, sur les 374 officines ayant répondu à la question « vendez-vous des seringues à insuline ? », 304 ont répondu par l'affirmative, soit **81% des pharmacies bruxelloises interrogées**.



Transit Asbl - ORBA - Vente de seringues dans les officines de la RBC - 2022

Ce résultat cache cependant certaines disparités géographiques importantes d'une commune à l'autre (répartition sur base du code postal). En effet, si 7 communes voient ce pourcentage osciller entre 90 et 100% (Ville de Bruxelles, Molenbeek-Saint-Jean, Anderlecht, Laeken, Haren, Berchem-Sainte-Agathe et Ganshoren), d'autres ne parviennent pas à dépasser le seuil de 60% de réponses positives (Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert, Auderghem).

La cartographie ci-dessous présente la répartition géographique de la vente de seringues dans les officines bruxelloises. Elle met notamment en évidence une fracture entre le nord-ouest et le centre de Bruxelles d'une part, et les zones situées au sud et à l'est d'autre part.

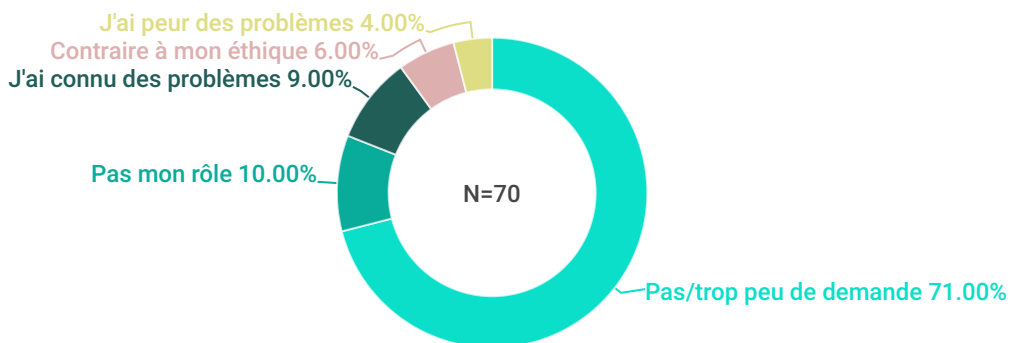


Transit Asbl - ORBA - Cartographie des points de vente de seringues dans les officines de la RBC (N=374) - 2022

Les motifs de refus de vente

Avant d'approfondir l'analyse des données relatives à la vente de seringues, intéressons-nous aux raisons pour lesquelles certaines pharmacies ne le font pas.

Les 70 pharmacies dans cette situation représentent 19% des officines ayant répondu à cette question.

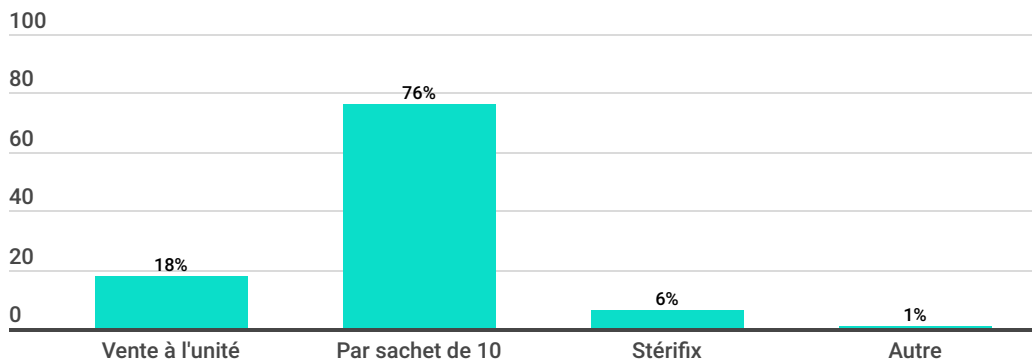


Transit Asbl - ORBA - Refus de vente de seringues : Principaux motifs invoqués par les officines de la RBC (N=70) - 2022

L'absence ou le manque de demande de seringues est la principale raison évoquée par les pharmaciens interrogés pour ne pas en vendre, ce motif ayant été évoqué dans près de trois quarts des cas. Notons également que le fait d'avoir peur des « problèmes » ou d'en avoir connu ne semble pas être un motif central du refus de vente de seringues, ces raisons n'ayant été avancées que par 9 officines en tout, soit 13% de celles qui ne vendent pas de seringues, ou 2% de l'ensemble des pharmacies ayant répondu à la partie « vente » du questionnaire. Soulignons enfin que 16% des refus de vente s'expliquent par des considérations éthiques, ou par des représentations de rôle incompatibles avec cette activité.

Conditionnement du matériel

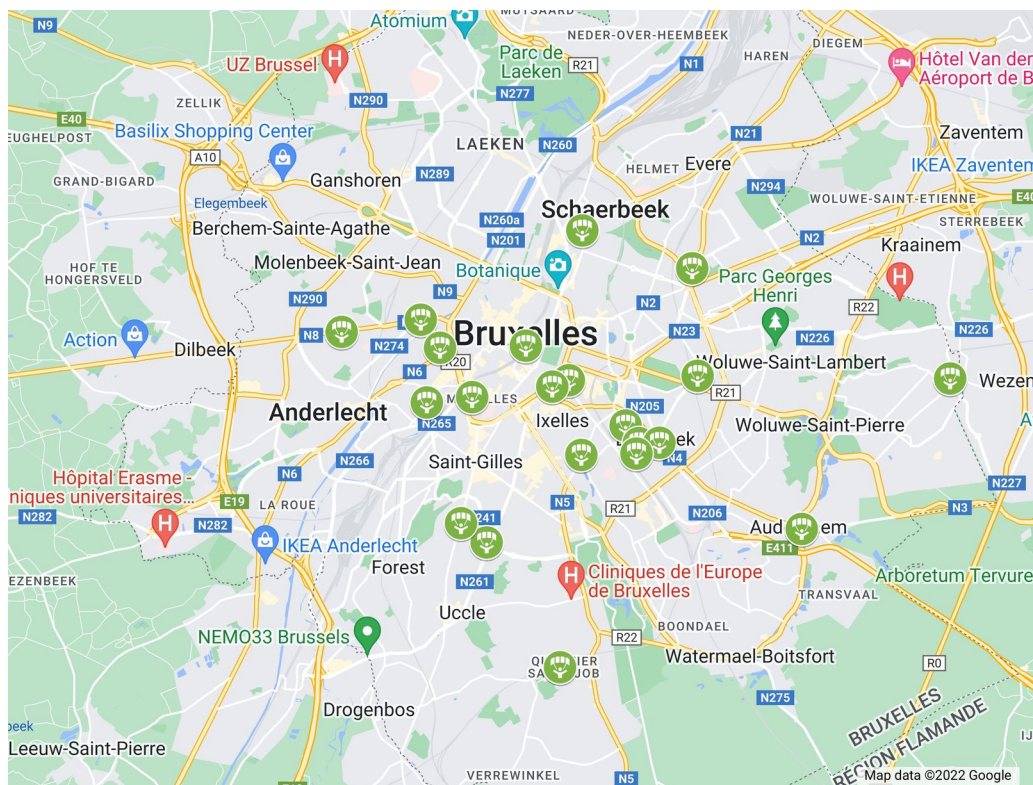
Après s'être intéressé au nombre et à la répartition géographique des points de vente, il semble pertinent de s'attarder un instant sur le conditionnement proposé par ceux-ci, en accordant une attention particulière au Stérifix, enjeu notable de réduction des risques auprès des usagers injecteurs.



Transit Asbl - ORBA - Disponibilité des conditionnements dans les officines ayant participé à l'enquête (N=374) - 2022

Si les sachets de 10 seringues et la vente à l'unité sont respectivement proposés par 76% et 18% des pharmacies en région bruxelloise, force est de constater la disponibilité très limitée des kits Stérifix. **Seules 22 officines parmi celles interrogées ont déclaré mettre en vente ce conditionnement, soit 6% des pharmacies ayant répondu à la partie vente du questionnaire.**

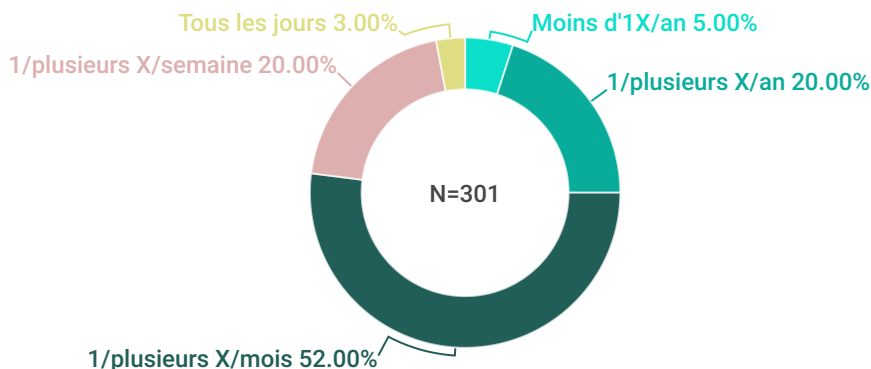
Ces 22 officines sont réparties sur le territoire de 10 communes, laissant pratiquement tout le nord de Bruxelles sans autre accès aux kits Stérifix que via les structures spécialisées. Au vu de son indéniable intérêt (mise à disposition de l'ensemble du matériel de consommation en ne se limitant pas aux seules seringues), il semble ici pertinent d'insister sur ce constat inquiétant et sur la nécessité de développer une politique ambitieuse de promotion et d'amélioration de l'accessibilité de cet outil de réduction des risques dans les officines. Améliorer l'accessibilité signifierait ainsi augmenter le nombre de points d'accès et en assurer une meilleure répartition géographique.



Transit Asbl - ORBA - Cartographie des points de vente de Stérifix dans les officines de la RBC (N=22) - 2022

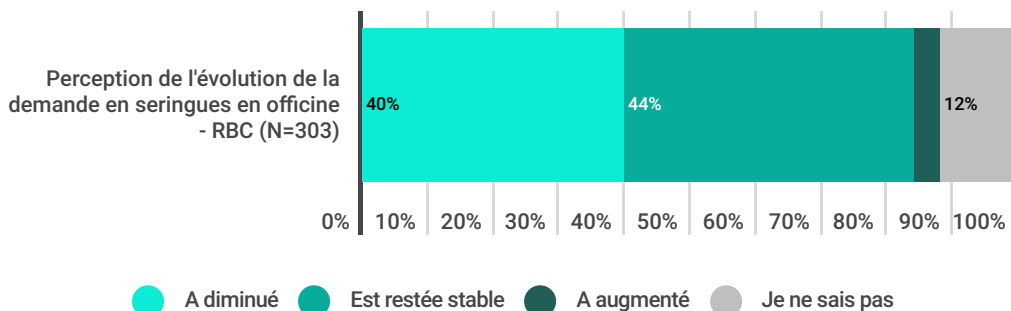
La demande en seringues

En règle générale, les pharmacies bruxelloises ne semblent pas être soumises à une demande très fréquente en seringues, **77% d'entre elles déclarant avoir en moyenne moins d'une demande par semaine**, 20% plusieurs fois par semaine et seules 3% déclarant faire face à des demandes quotidiennes.



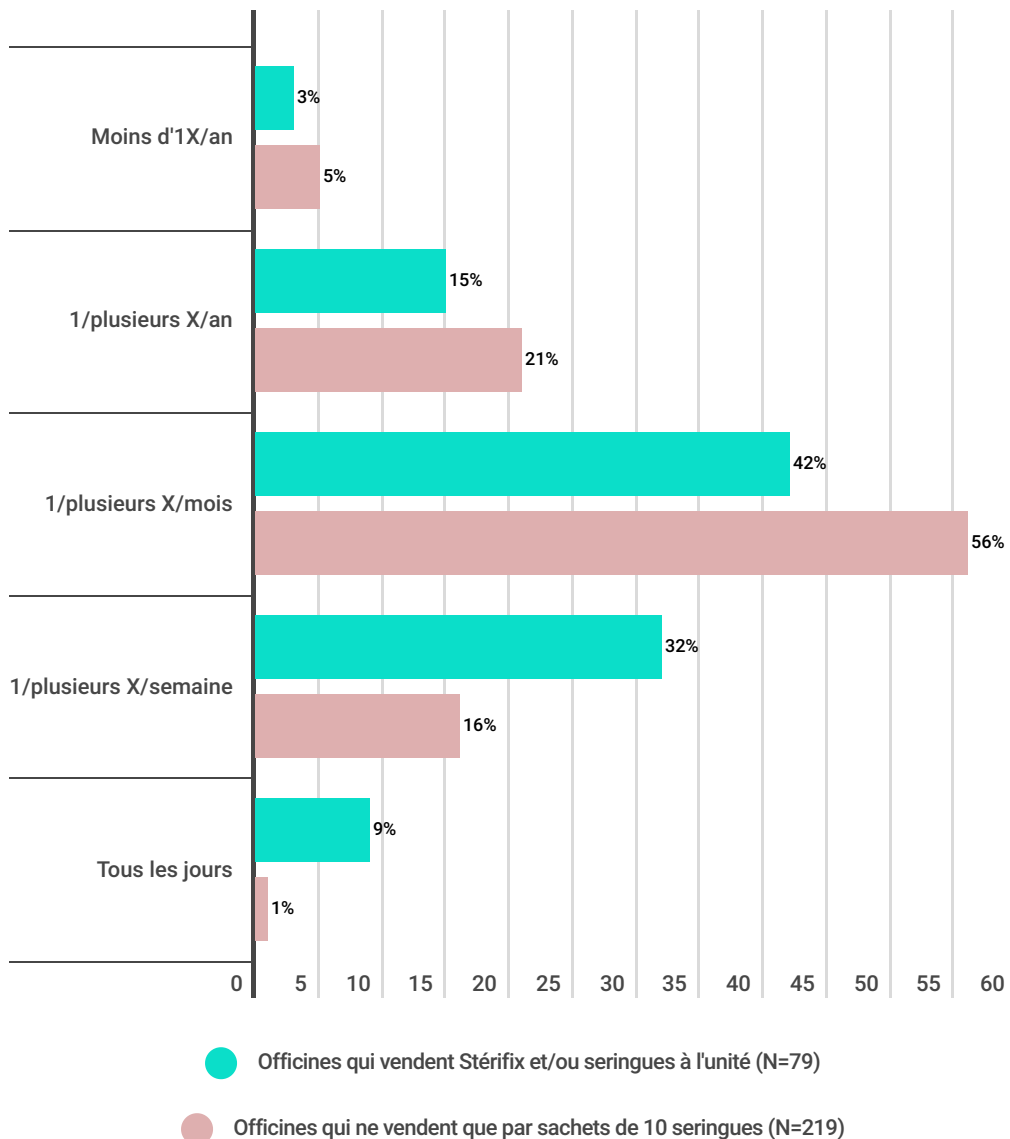
Transit Asbl - ORBA - Fréquence de la demande en seringues dans les officines de la RBC (N=301) - 2022

Ce constat est d'ailleurs appuyé par la perception qu'ont les pharmaciens de l'évolution sur les cinq dernières années de l'importance de la demande en seringues, qui tend plutôt à se stabiliser ou à diminuer pour 84% des officines sondées.



Par ailleurs, seuls 12% des pharmaciens ont déclaré constater une augmentation de la demande durant les périodes de garde. Mais si les constats évoqués ci-dessus semblent pointer dans la même direction, il nous semble important de souligner que toutes les officines ne sont pas concernées par ces tendances et que les pharmaciens qui déclarent faire face à des demandes fréquentes sont les mêmes que ceux qui estiment la demande avoir augmenté au cours de ces cinq dernières années. Ce sont également ces mêmes pharmaciens qui considèrent la demande en période de garde comme étant moins importante.

Enfin, ces pharmaciens sont également beaucoup plus nombreux à proposer des conditionnements à l'unité ou en kits Stérifix. Le conditionnement semble en effet étroitement lié à la fréquence de la demande, comme nous le montre le graphique ci-dessous



Transit Asbl - ORBA - Fréquence de la demande en seringues dans les officines de la RBC en fonction du conditionnement proposé, en pourcentage (N=298) - 2022

Estimation des volumes vendus



66.156

Estimation du nombre de seringues vendues dans les officines de la RBC en 2021

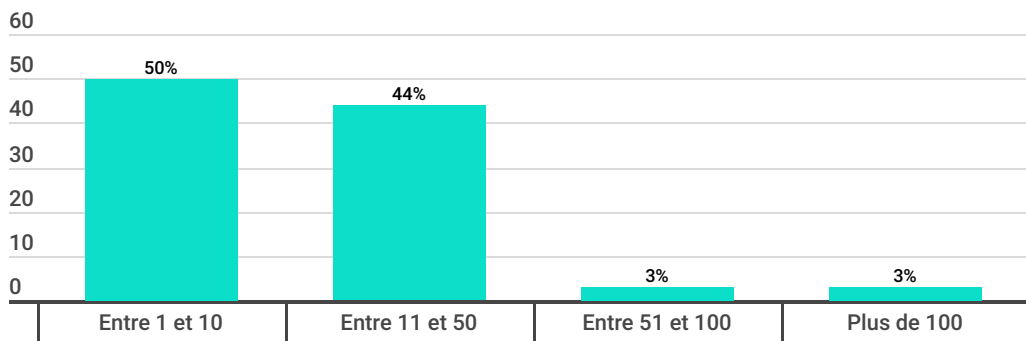


86.811

Nombre de seringues distribuées en 2021 par les dispositifs de RdR en RBC

Sur les 304 pharmacies ayant déclaré vendre des seringues, 235 ont répondu à la question de l'estimation du volume de vente mensuel moyen. Au total, ce serait donc **5 513 seringues qui seraient vendues chaque mois** au sein des officines bruxelloises, soit **66 156 seringues/an (estimation sur base des 235 réponses obtenues, soit un peu moins de 50% des officines répertoriées sur le territoire régional)**.

En s'intéressant à la distribution des volumes de vente, nous pouvons constater sur le graphique ci-dessous que **la moitié des officines vendent moins de 10 seringues par mois**, 44% entre 11 et 50, et que seules 6 % en vendent plus de 50.

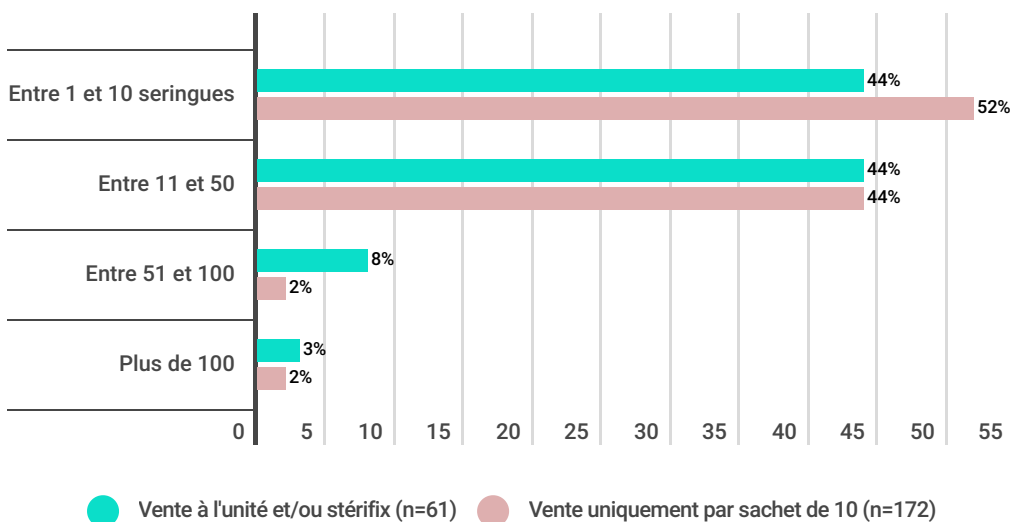


● Volume de seringues vendues mensuellement en officine de la RBC (%)

Dans le même sens et pour affiner notre compréhension de la répartition du volume global de vente entre les officines bruxelloises, en voici une distribution par déciles (valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties égales, chacune contenant 10% de l'effectif) :

Valeurs	Nombre d'officines
DECILES	
Décile 1 (10% du volume total)	1
Décile 2	2
Décile 3	6
Décile 4	
Décile 5	25
Décile 6	41
Décile 7	60
Décile 8	87
Décile 9 (90% du volume total)	121

Les divergences de réalités de travail évoquées au point précédent sautent ici aux yeux : 90% des seringues vendues le sont par 121 pharmacies, 50% par 25 pharmacies, 20% par 2 pharmacies, ... Les réalités ne sont pas les mêmes, et si ce constat ne semble pas lié à une localisation géographique particulière, il semblerait qu'un lien puisse être établi entre le volume de vente et les conditionnements disponibles :



Transit Asbl - ORBA - Estimation du volume de vente mensuel de seringues en officine de la RBC, en fonction du conditionnement disponible - 2022

En Résumé



Une majorité d'officines vend des seringues exclusivement par sachets de 10, un format loin d'être optimal pour les usager.e.s les plus précarisé.e.s, car plus couteux. Celles-ci reçoivent moins d'une demande par semaine, considèrent que cette demande est stable ou diminue dans le temps, et vendent moins de 10 seringues mensuellement.



Une minorité d'officines propose des ventes à l'unité ou en kits Stérifix. Celles-ci font face à des demandes plus fréquentes, considèrent la demande comme stable ou en augmentation au fil des ans et vendent des volumes de seringues plus importants.



Durant les gardes, la demande en seringues n'est à priori pas plus importante et reste très faible. Pour la grande majorité des officines sondées (89%), la demande est identique, voire moins importante qu'en journée.

Récupération des seringues usagées

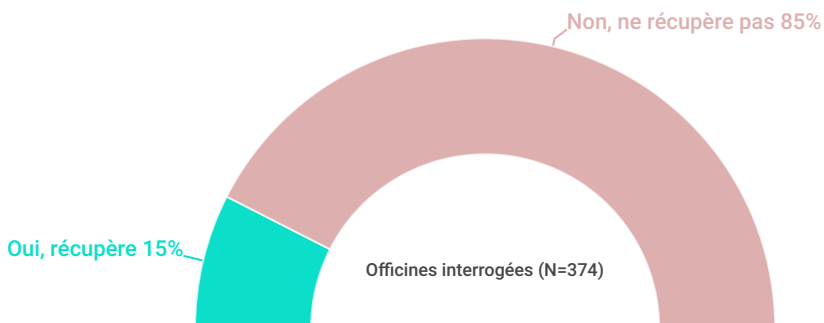
Avant de s'intéresser aux résultats, il est important de définir le cadre réglementant l'évacuation des seringues usagées. Il s'agit d'un enjeu de taille en matière de santé publique, notamment en termes de prévention des risques de piqûres accidentelles tant pour les agents de collecte[9] que pour les citoyens, dans l'hypothèse la plus extrême d'un abandon de celles-ci sur la voie publique. Dans le même sens, une offre en la matière constitue, dans le cadre de l'usage de drogues, une opportunité supplémentaire pour une personne consommatrice d'entrer en contact avec un professionnel de la santé.

Conformément à l'AR du 21 janvier 2009[10], les pharmaciens ont l'obligation de reprendre gratuitement tous les médicaments périmés ou non utilisés qui leurs sont rapportés par les patients, même si ceux-ci ne les ont pas achetés chez eux. Les produits qui ne sont pas des médicaments (c'est le cas des seringues) ne peuvent pas être repris par le pharmacien[11] (Annexe 4). Les modalités d'évacuation de celles-ci sont définies par les régions. Pour la région bruxelloise, les seringues doivent être placées dans un conteneur adapté pouvant être acheté en pharmacie (ils sont néanmoins parfois donnés à titre gratuit). Les seringues ainsi correctement conditionnées doivent ensuite être déposées dans les Recyparks.

Les pharmacies qui souhaitent tout de même proposer ce service doivent donc faire appel à une filière d'évacuation privée et s'acquitter du coût lié à l'évacuation, à l'instar des médicaments périmés, ou aller eux-mêmes évacuer ces déchets dans les Recyparks.

Les points de récupération

Sur les 374 officines ayant répondu à la question « acceptez-vous de récupérer des seringues usagées ? », seules 56 d'entre elles ont répondu positivement, soit **15%** des répondants.



Transit Asbl - ORBA - Récupération des seringues usagées dans les officines de la RBC (N=374) - 2022

[9] <https://www.rtb.be/article/seringues-souillees-pas-dans-le-sac-bleu-pmc-9820652>

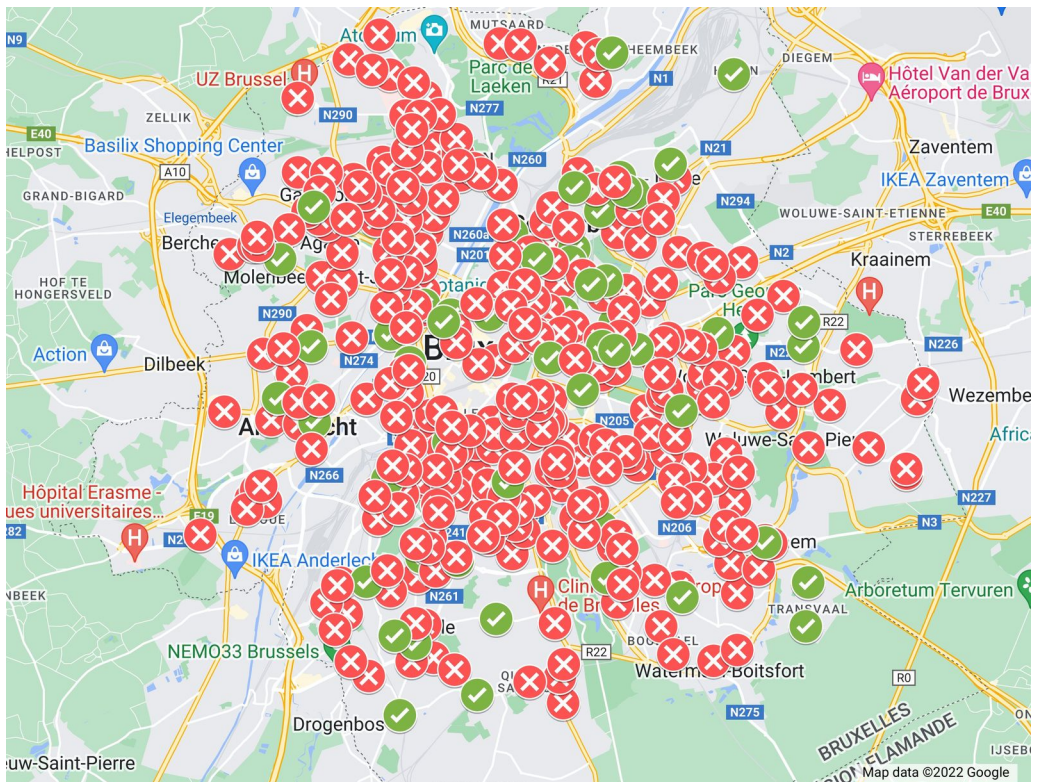
[10] <https://www.afmps.be/sites/default/files/downloads/AR-KB-2009-01-21-pharmaciens.pdf>

[11] <https://www.apb.be/fr/corp/l-association-pharmaceutique-belge/le-fil-de-l-actualite/Actualites/Pages/Medicaments-perimes-et-non-utilises.aspx>

Le nombre absolu de points de récupération est donc extrêmement faible, et même si les niveaux de réponse à cette question varient d'une commune à l'autre, ils restent globalement très bas :

- Schaerbeek, la Ville de Bruxelles, Saint-Josse, Uccle, Auderghem, Neder-Over-Heembeek, Haren et Watermael-Boitsfort font figure de « bons élèves » avec des taux de réponse positive compris entre 22 et 34% (à l'exception de la commune de Haren qui a un taux de 100%... mais ne comprend qu'une seule pharmacie).
- Jette, Koekelberg, Laeken et Woluwe-Saint-Pierre, à l'inverse, sont en bas de tableau puisqu'aucune pharmacie située sur leur territoire n'accepte de récupérer les seringues.
- Les communes restantes ont des taux compris entre 4 et 18%.

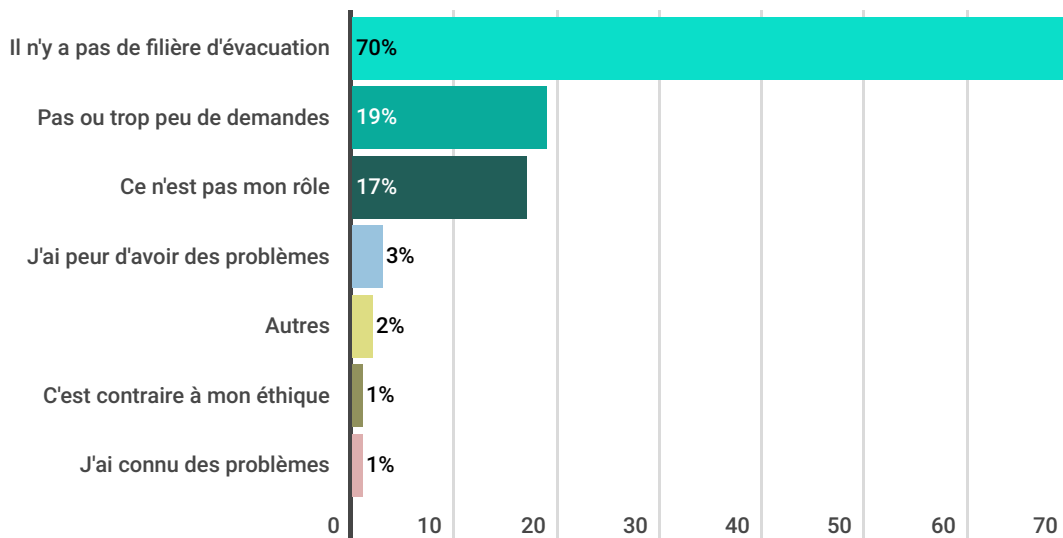
La cartographie ci-dessous nous permet de mieux cerner la répartition géographique des officines qui acceptent (en vert) ou refusent (en rouge) de récupérer ces seringues usagées, et vient appuyer les constats évoqués précédemment.



Transit Asbl - ORBA - Cartographie des points de récupération de seringues usagées dans les officines de la RBC (N=374) - 2022

Les motifs invoqués en cas de refus

Les 318 pharmacies ayant déclaré ne pas récupérer de seringues usagées se sont vues poser la question du motif (plusieurs réponses possibles).



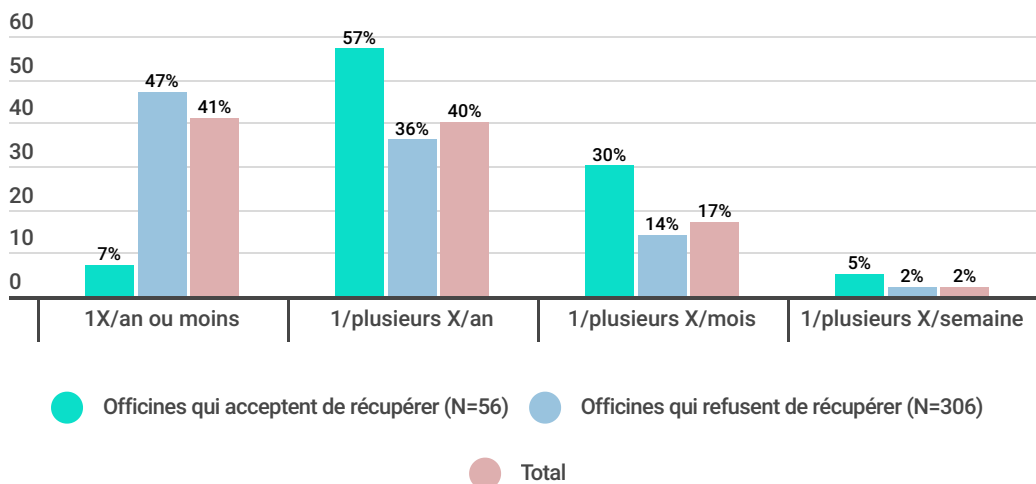
Transit Asbl - ORBA - Principaux motifs invoqués par les officines de la RBC refusant de récupérer des seringues usagées (N=318) - 2022

70% des pharmaciens refusant la récupération de seringues usagées évoquent l'absence de filière de récupération comme motif principal, parmi celles-ci, 14% évoquent d'autres motifs de refus complémentaires ou exclusif.

La faible demande de récupération vient ensuite et concerne 19% des officines concernées. Soulignons à nouveau que, de manière similaire à la question de la vente de seringues, la peur d'avoir des problèmes (3%) ou le fait d'en avoir connu (1%) ne semblent absolument pas des motifs déterminants sur ces questions, laissant penser que le sentiment d'insécurité des pharmaciens par rapport aux usagers de drogue resterait à des niveaux relativement bas.

Enfin, les problèmes éthiques posés par la récupération (1%) et surtout les représentations de rôle (17%) sont également des motifs évoqués par les officines interrogées.

Fréquence de la demande de récupération



Transit Asbl - ORBA - Fréquence de la demande de récupération de seringues usagées dans les officines de la RBC (N=362) - 2022

Nous avons évalué la fréquence de la demande de récupération de seringues usagées, à la fois dans les officines qui déclarent accepter le dépôt de matériel (N=56), mais aussi dans celles qui refusent la récupération (N=306).

Sans grande surprise, les pharmacies qui proposent ce service sont globalement plus souvent sollicitées que les autres. Comme illustré ci-dessus, 35% des officines qui récupèrent le matériel reçoivent des demandes à minima une fois à plusieurs fois par mois, pour 16% des pharmacies qui refusent.

Globalement, la demande pour la grande majorité des officines de la RBC reste tout à fait occasionnelle : 81% d'entre elles évaluent la fréquence à une ou plusieurs fois par an, 17% à une à plusieurs fois par mois.

Néanmoins, il est à notre sens important de garder à l'esprit que cette faible demande peut être directement corrélée à l'offre minimaliste en la matière.

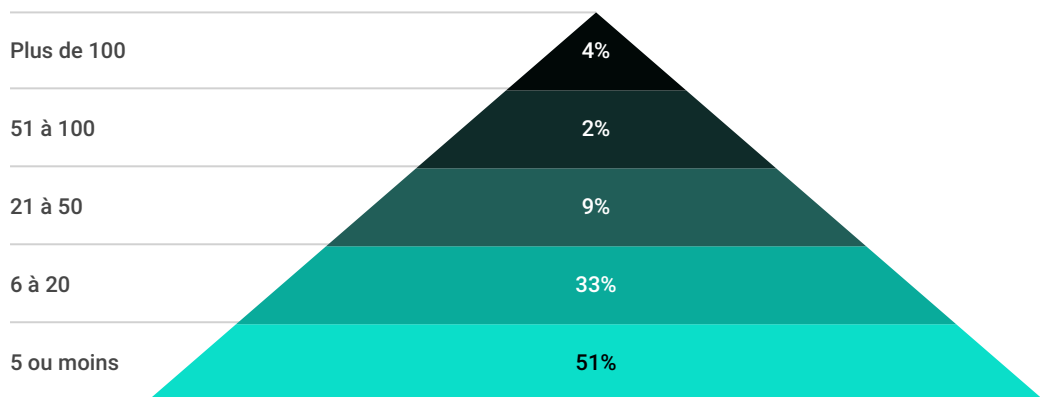
Estimation des volumes récupérés

Comme nous l'avons vu ci-dessus, l'offre est peu développée, notamment en raison de la procédure liée à l'évacuation. Le nombre de seringues récupérées ne faisant pas l'objet d'une comptabilité exhaustive par les pharmacies, nous avons choisi de ne pas chercher à évaluer le nombre précis de seringues collectées annuellement. Nous avons opté pour une estimation basée sur des volumes mensuels.

La grande majorité des pharmacies récupèrent un faible nombre de seringues : 51% des officines concernées récupèrent 5 seringues ou moins par mois, 33% de 6 à 20.

Encore une fois, alors que ces données peuvent, sous un certain angle, être interprétées de manière rassurante (les pharmaciens assurent un service qu'ils ne sont pas obligés de rendre et potentiellement contraignant, stockage dans la pharmacie, contrat avec un transporteur agréé ou déplacement vers les Recyparks), il peut aussi être interpellant de constater une répartition non équitable de la pression de la demande sur quelques officines, qui à elles seules, semblent récupérer une majeure partie de la totalité de seringues collectées.

Même si nous ne disposons pas d'une évaluation exacte du nombre de seringues collectées annuellement par les officines, nous pouvons néanmoins affirmer que le taux de récupération est relativement faible, eu égard au + de 66.000 seringues vendues selon notre estimation. Au vu de la réglementation actuellement en vigueur en Région de Bruxelles-Capitale, une perspective de recherche intéressante serait d'inclure les données de récupération des Recyparks afin d'affiner nos connaissances sur la récupération globale de seringues usagées à Bruxelles.



Transit Asbl - ORBA - Estimation des volumes mensuels de seringues collectées par officines de la RBC qui acceptent de récupérer des seringues usagées (N=45) - 2022

En Résumé



Le cadre légal ne permet normalement pas aux officines régionales de récupérer des seringues usagées. En outre, l'absence de filière de récupération est le principal motif invoqué par les pharmaciens pour justifier leur refus. En résulte une très faible offre en la matière.



La demande en la matière est assez faible. Plus de 80% des officines sondées disent y faire face maximum une fois par mois.



Les volumes récupérés mensuellement semblent très maigres par rapport aux volumes distribués. Il semblerait aussi qu'une petite minorité de pharmacies contribuent à elles-seules à récupérer de gros volumes. Le taux de récupération en pharmacie est donc logiquement assez bas, et les capacités des filières alternatives d'évacuation à compenser ce déficit de récupération sont actuellement inconnues.

Analyse croisée

Afin de clôturer l'analyse des résultats de notre enquête, nous avons cherché à croiser certaines des données obtenues. Dans cette optique, nous avons également interrogé les pharmaciens sur leur prise en charge de patients sous TSO (traitements de substitution aux opiacés). L'objectif était de vérifier s'il existe des profils-types d'officines, selon la nature et le nombre de services qu'elles rendent aux personnes consommatrices de drogues.

Nous ne prétendons aucunement résumer l'ensemble des prestations du pharmacien en lien avec les usagers de drogues à ces trois seuls aspects (vente et récupération de seringues, accueil de patients sous TSO).

Services de base aux usager.es dans les officines de la RBC	N	%
Vente-Récupération-Délivrance TSO (VRT)	35	9%
Vente-Récupération (VR)	15	4%
Vente-Délivrance TSO (VT)	188	50%
Récupération-Délivrance TSO (RT)	5	1%
Vente uniquement (V)	66	18%
Récupération uniquement (R)	1	0%
Délivrance TSO uniquement (T)	42	11%
Aucun	22	6%

Sur l'ensemble des 374 pharmacies ayant répondu aux trois parties du questionnaire, 35 ont déclaré fournir les trois services, soit 9% d'entre elles. Le profil majoritaire dégagé est clairement celui de l'officine qui vend des seringues (souvent par paquet de 10), et accepte les patients sous TSO (50%). Certaines pharmacies se limitent à un service de base, la vente de seringues (18%) ou la délivrance de TSO (11%). Notons également que **22 officines bruxelloises ont déclaré ne fournir aucun de ces services de base aux usagers**, refusant tant de vendre des seringues que d'en récupérer ou que de délivrer des TSO.

En s'attardant sur les données des 35 pharmacies déclarant fournir l'ensemble des services aux usagers, il semblerait que ce profil soit corrélé à des volumes de vente mensuels moyens de seringues plus élevés que pour le reste des profils établis (+50%), ce volume étant de 24,4 (VRT) pour 16,7 (VR), 17,3 (VT) et 17,4 (V). Il semblerait par ailleurs, au vu du tableau ci-dessous, que le profil VRT soit également corrélé à des volumes de récupération de seringues usagées légèrement plus élevés. Enfin, ce profil ne semble pas lié à un nombre plus important de patients TSO accueillis au sein des officines.

Volumes de seringues récupérés par mois	Officines "VRT"	Autres
5 ou moins	43%	67%
6 à 20	37%	27%
21 à 50	13%	0%
51 à 100	3%	0%
Plus de 100	3%	7%

Nombre de patient.es TSO par officines	Officines "VRT"	Autres
Entre 1 et 5	71%	74%
Entre 6 et 10	17%	14%
Entre 11 et 20	4%	5%
Entre 21 et 50	8%	5%
Plus de 50	0%	1%

Conclusions et recommandations



Conclusions

Nous avons mentionné, en introduction de ce rapport, l'absence d'études relatives à la distribution de seringues par les pharmaciens, fréquemment oubliés par les projets de recherche. Afin d'approcher la réalité du travail qu'ils mènent et d'en permettre une meilleure compréhension, nous nous sommes donc intéressés à ces acteurs de 1ère ligne fréquemment en contact avec les usagers de drogues à travers la mise à disposition de matériel stérile d'injection et de sa récupération, l'accueil et la délivrance de traitements de substitution.

Globalement, la disponibilité de seringues stériles en officine semble assez bonne, 81% des pharmacies répondantes déclarant les proposer à la vente. Cependant, c'est leur conditionnement qui peut poser question. En effet, **seules 6% des pharmacies bruxelloises interrogées proposent la vente sous forme de kits Stérifix**, pour rappel seul conditionnement permettant aux usagers injecteurs de minimiser l'ensemble des risques sanitaires liés à leur consommation. De plus, **seules 18% d'entre elles proposent la vente à l'unité**, plus adaptée aux consommateurs de rue précarisés que la vente par sachet de 10. Les pharmacies déclarant refuser de vendre des seringues stériles évoquent comme motifs principaux l'absence de demande (71%), estiment que ce n'est pas leur rôle (10%) ou qu'il s'agit d'une pratique contraire à leur éthique (6%). Le fait d'avoir connu des problèmes avec des usagers (9%) ou d'en redouter (4%) ne semble donc qu'un motif très marginal de refus, ce qui est plutôt rassurant dans une éventuelle optique d'amélioration de la couverture en points d'accès au matériel stérile.

La demande en seringues semble par ailleurs assez modérée pour une grande majorité des pharmacies interrogées puisque près de 80% d'entre elles déclarent faire face à moins d'une demande par semaine. Les périodes de garde ne semblent pas faire augmenter cette pression de la demande, bien au contraire, et la plupart des pharmaciens estiment que la demande générale a tendance à baisser au fil des années. Néanmoins, si ces constats semblent converger, ils ne peuvent pas être étendus à l'ensemble des pharmacies, une petite minorité d'entre elles semblant être confrontée à une réalité bien différente, avec des demandes nettement plus fréquentes, qui augmentent durant les gardes et ne semblent pas diminuer avec le temps.

Globalement, l'estimation du **volume de vente annuel de seringues** de l'ensemble des pharmacies bruxelloises ayant répondu à la question (soit 235 officines) est d'environ **66.000 seringues**, soit l'équivalent de plus de 75% des seringues distribuées par les services spécialisés à Bruxelles. **La répartition de ces ventes semble par contre extrêmement inégale**, 25% des seringues ayant été vendues par 4 pharmacies, ou encore 50% par 25 pharmacies.

Rappelons toutefois que la proportion de ces seringues qui serviront effectivement à l'injection de drogues reste inconnue, il nous faut donc interpréter ces données avec une grande prudence.

En ce qui concerne **la récupération de seringues usagées**, les résultats de notre enquête sont bien différents. Ce service n'est en effet proposé que par **15% des pharmacies ayant répondu au questionnaire**, la répartition géographique de ces points de récupération rend donc complexe leur accessibilité pour un usager injecteur souhaitant évacuer son matériel de manière sécurisée et responsable. Soulignons encore ici que cette situation est majoritairement imputable à la réglementation régionale en vigueur qui n'envisage la récupération que par les seuls centres spécialisés et par les Recyparks. Cette réglementation implique de facto un surcoût lié à l'évacuation des seringues récupérées par les pharmacies, ce qui explique le refus de le faire pour 70% d'entre elles.

En croisant les données des différents volets de notre recherche, il semblerait que le **profil-type majoritaire** des pharmacies bruxelloises soit le suivant : une officine qui vend des seringues par sachets de 10 unités, qui fait face à moins d'une demande par semaine (cette demande diminuant durant les gardes et surtout au fil des ans), qui accepte de prendre en charge des patients sous TSO (même si de nombreuses pharmacies reconnaissent plafonner leur nombre total de patients et donc souvent en refuser de nouveaux), et qui refuse de récupérer les seringues usagées face à l'absence de filière d'évacuation gratuite et facilement accessible.

Recommandations

Face aux constats évoqués ci-dessus, deux éléments nous semblent particulièrement importants à mettre en évidence pour assurer une meilleure couverture des besoins des usagers de drogues il conviendrait :

- **D'augmenter la disponibilité des kits Stérifix en officine**
- **De développer une filière de récupération systématique et facilement accessible, accompagnée d'un cadre légal**

En effet, si la seringue stérile à usage unique est un élément clé et déterminant de la politique de prévention des infections au VIH et au VHC, le matériel connexe à l'injection présent dans les kits Stérifix a également toute son importance pour minimiser les complications physiologiques liées à cette pratique (abcès, œdèmes, contaminations virales, bactérienne ou fongique, ...). Il nous semble donc primordial de **renforcer considérablement l'offre de ces outils**, à des prix bas et réglementés, avec une couverture horaire et géographique la plus étendue possible.

Actuellement, les pharmaciens semblent des acteurs incontournables de ce nécessaire changement, et lorsque nous les avons interrogés sur l'indisponibilité des kits Stérifix, la majorité nous a répondu ignorer leur existence ou la manière de s'en procurer. Il y a donc là une marge de progression urgente à mettre en œuvre.

Par ailleurs, la question de la récupération et de l'évacuation des seringues usagées nous semble également devoir faire l'objet d'une politique ambitieuse. S'il nous est impossible de quantifier précisément le taux de récupération des seringues en officines (proportion de seringues récupérées par rapport au nombre de seringues vendues), au vu des résultats de cette enquête, force est de constater qu'il est extrêmement bas, notamment en raison de l'absence d'une filière d'évacuation incluant les pharmacies. Les enjeux sont pourtant bien réels, qu'il s'agisse de la sécurité des travailleurs en contact avec ce type de matériel, de la sécurité des citoyens qui évoluent dans l'espace public, ou encore du sentiment d'insécurité légitime qui peut naître dans certains quartiers impactés par cette problématique. Nous ne pouvons que recommander aux pouvoirs publics d'intégrer et de soutenir l'ensemble des officines régionales dans ce rôle primordial en matière de santé publique. Les bénéfices potentiels d'une telle mesure en termes de prévention et de sécurité excédant largement les coûts liés à sa mise en place.

Nous l'avons vu, l'implication des pharmaciens dans la prise en charge des personnes consommatrices de drogues peut varier. Cela peut s'expliquer par un manque d'outils à disposition, de formation dans le domaine de l'addiction et de sa prise en charge, par la persistance des préjugés envers les usagers de drogues, par la peur ou, plus rarement, par les mauvaises expériences. Développer des séances d'informations tournées sur la pratique de la réduction des risques permettrait à l'ensemble des pharmaciens d'être sensibilisés et formés et ainsi accroître leur compétence dans la prise en charge quotidienne de ces patients.

Annexes

Annexe 1 - Questionnaire

Questionnaire - Officines

Identifiant

Coordonnées en cas de besoin (mail, téléphone etc) / Remarques

Commune

- Anderlecht Auderghem Berchem-Sainte-Agathe Bruxelles-ville Etterbeek
 Evere Forest Ganshoren Ixelles Jette Koekelberg Laeken
 Molenbeek-Saint-Jean Saint-Gilles Saint-Josse-ten-Noode Schaerbeek Uccle
 Watermael-Boitsfort Woluwe-Saint-Lambert Woluwe-Saint-Pierre

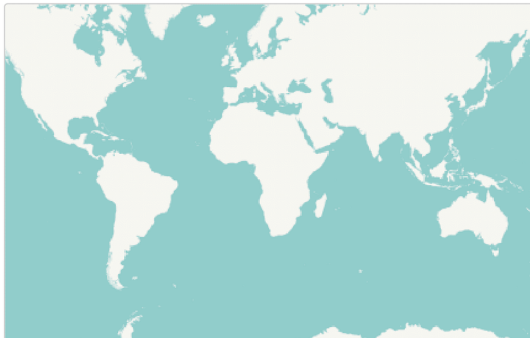
Localisation

latitude (x,y °)

longitude (x,y °)

altitude (m)

précision (m)



Passation

- Accepte de répondre
 Fermeture définitive
 Temporairement indisponible
 Ne souhaite pas participer

Vente

Vendez-vous des seringues à insuline ?

- Oui
 Non

Sous quel(s) conditionnement(s) les vendez-vous ?

- A l'unité
- Par sachet de 10
- Stérifix
- Autre

Quelle est la fréquence de la demande ?

- Tous les jours
- Une/plusieurs fois par semaine
- Une/plusieurs fois par mois
- Une/plusieurs fois par an
- Moins d'une fois par an

Quel est votre volume de vente de seringues par mois ?

La demande change-t-elle durant les gardes ?

- Plus importante
- Identique
- Moins importante
- Je ne fais pas de garde

Sur les 5 dernières années, vous avez l'impression que la demande en seringues ...

- A augmentée
- Est restée stable
- A diminuée
- Je ne sais pas

Pourquoi n'en vendez-vous pas ?

- Pas ou trop peu de demandes
- Je refuse car ce n'est pas mon rôle
- Je refuse car c'est contraire à mon éthique
- J'ai peur des problèmes
- Je le faisais mais j'ai connu des problèmes
- Autre

Préciser brièvement la nature du problème

Malgré le fait que vous ne vendiez pas de seringues, à quelle fréquence faites-vous face à une demande ?

- Tous les jours
- Une/plusieurs fois par semaine
- Une/plusieurs fois par mois
- Une/plusieurs fois par an
- Jamais

La demande change-t-elle durant les gardes ?

- Plus importante
- Similaire
- Moins importante
- Je ne fais pas de garde

Sur les 5 dernières années, vous avez l'impression que la demande en seringues ...

- A augmenté
- Est restée stable
- A diminué
- Je ne sais pas

Récupération

Acceptez-vous de récupérer des seringues usagées ?

- Oui
- Non

Quelle est la fréquence de cette demande ?

- Tous les jours
- Une/plusieurs fois par semaine
- Une/plusieurs fois par mois
- Une/plusieurs fois par an
- Moins d'une fois par an

Estimation du volume récupéré / mois

- Moins de 5
- Entre 5 et 20
- Entre 21 et 50
- Entre 51 et 100
- Plus de 100

Pourquoi ne récupérez-vous pas les seringues usagées ?

- Pas ou trop peu de demandes
- Je refuse car ce n'est pas mon rôle
- Je refuse car c'est contraire à mon éthique
- Je refuse de le faire car il n'y a pas de filière d'évacuation
- Je refuse car j'ai peur d'avoir des problèmes*
- Je le faisais mais j'ai connu des problèmes*
- Autre

Préciser brièvement la nature du problème

Remarques

Malgré votre refus de récupération, à quelle fréquence faites-vous face à une demande ?

- Tous les jours
- Une/plusieurs fois par semaine
- Une/plusieurs fois par mois
- Une/plusieurs fois par an
- Jamais

TSO

Acceptez-vous des patients sous TSO ?

- Oui
- Oui mais je plafonne le nombre
- Non
- Plus maintenant
- Ne veut pas répondre
- Ne sait pas

En avez-vous actuellement ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

À combien estimez-vous le nombre de patients actuellement suivis en TSO par votre officine ?

Formation

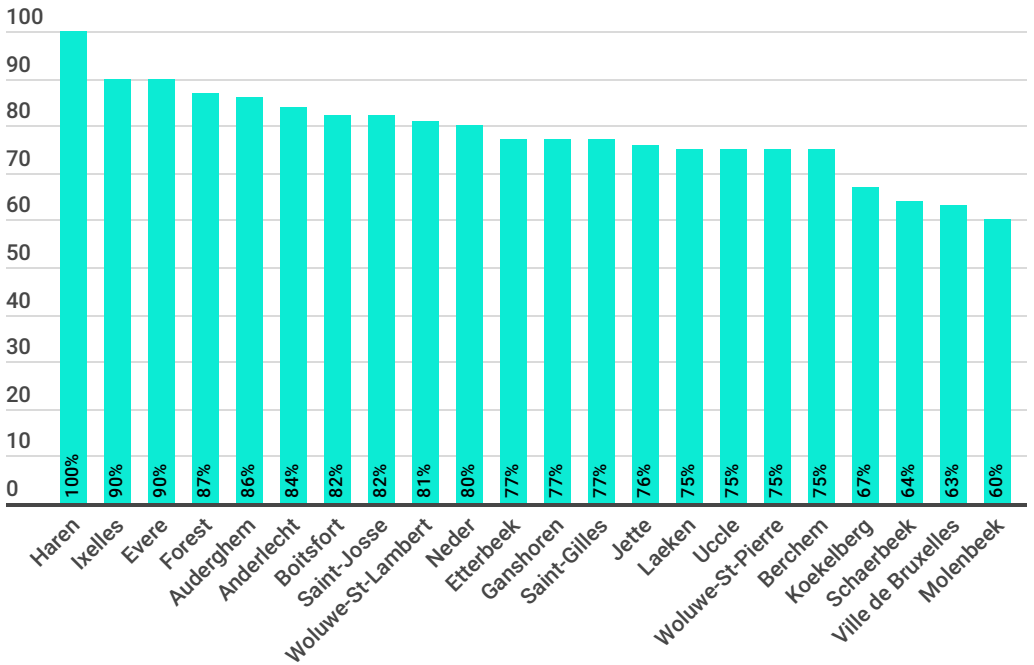
Estimez-vous avoir été suffisamment formé(e) dans la prise en charge des patients usagers de drogues ?

- Pas du tout
- Un peu mais pas assez
- Suffisamment
- Bien formé(e)
- Très bien formé(e)

Seriez-vous demandeur d'une formation en la matière ?

- Oui
- Non
- Pas d'avis

Annexe 2 - Couverture communale



Transit Asbl - ORBA - Taux de participation à l'enquête - ventilation par communes de la RBC (N=497) - 2022

Annexe 3 - Kit Stérifix



Figure 2 - Stérifix®, kit d'injection stérile vendu en pharmacie à destination des usagers de drogues par injection - prix de vente conseillé 0.5€

Annexe 4 - Brochure collecte en officine

VOTRE CONTRIBUTION ? DEUX GESTES SIMPLES ET GRATUITS : TRIER ET RAPPORTER

Vous l'aurez compris : le premier acteur de ce dispositif de collecte, c'est vous ! En rapportant à votre pharmacien les médicaments périmés et ceux que vous n'utilisez plus, vous contribuez à une meilleure gestion des déchets pharmaceutiques.

Avant de vous rendre à la pharmacie :

- Faites un premier tri dans votre pharmacie familiale.
- Que faire des tubes de pommade, des aérosols, des flacons, des blisters, etc. ? Consultez le guide de tri à l'intérieur de ce dépliant !
- Jetez les notices et les boîtes en carton dans votre poubelle « papier / carton ».

Pour toute question relative au tri, à la collecte ou aux médicaments que vous pouvez conserver sans risque dans votre armoire à pharmacie, n'hésitez pas à demander conseil à votre pharmacien.



Éditeur responsable: Alain Daeghele (NPS, rue Archimède, 11 - 1000 Bruxelles) au nom de la plateforme NPSU

MÉDICAMENTS PÉRIMÉS OU NON UTILISÉS ?

Rapportez-les à votre pharmacien !



Pour plus d'infos : www.bonusage.be | info@bonusage.be | www.pharmacie.be

MÉDICAMENTS PÉRIMÉS OU NON UTILISÉS ? RAPPORTEZ-LES À VOTRE PHARMACIEN !

Les médicaments ne sont pas des produits comme les autres. Les médicaments périmés ou non utilisés ne sont donc pas non plus des déchets comme les autres. En collaboration avec les Régions, le secteur pharmaceutique organise et finance la collecte sélective des médicaments périmés ou non utilisés afin de les faire détruire en toute sécurité. Votre contribution ? Deux gestes simples et gratuits : trier et rapporter.

1. Tenir votre armoire à pharmacie à l'œil : un geste important pour votre santé

Ne garez pas les médicaments périmés chez vous : utiliser des médicaments périmés est dangereux. De même, évitez de conserver des médicaments que vous n'utilisez plus. En effet, certains traitements prescrits n'exigent pas d'aller jusqu'au bout de la boîte ou du flacon. Ces médicaments, qui vous ont été prescrits par votre médecin ou conseillés par votre pharmacien dans une situation bien précise, peuvent être inadaptés, voire dangereux pour d'autres usages. Certains médicaments ont aussi une durée de conservation limitée après ouverture. Contrôlez donc régulièrement votre armoire à pharmacie et retirez-en les médicaments que vous n'utilisez plus.

2. Rapporter les médicaments périmés ou non utilisés à la pharmacie : un geste utile pour votre sécurité et celle de vos proches

Il est interdit, car nocif pour l'environnement, de jeter des médicaments périmés ou non utilisés dans les toilettes, égiers, et de les jeter à la poubelle est fortement déconseillé (enfants imprudents, animaux en quête de nourriture, etc.). C'est pourquoi l'industrie pharmaceutique, les grossistes en médicaments et les pharmaciens unissent leurs efforts pour organiser un dispositif de collecte et d'élimination des médicaments périmés ou non utilisés. Ce dispositif respecte l'environnement et permet de garantir l'efficacité, la qualité et la sécurité des médicaments jusque dans votre armoire à pharmacie.

Le pharmacien rassemble les médicaments rapportés par les patients dans des boîtes spécialement prévues à cet effet. Celles-ci sont ensuite collectées par les grossistes, avant d'être acheminées vers un centre habilité pour le traitement de ce type de déchets en vue de leur élimination.

Attention : vous ne pouvez pas rapporter vos médicaments périmés ou non utilisés dans les parcs à conteneurs. Ils doivent impérativement être rapportés chez votre pharmacien qui les reprend gratuitement en vue de leur élimination (le secteur pharmaceutique prend les frais de destruction à sa charge).

✓ VOTRE PHARMACIEN REPREND...

- Comprimés, suppositoires, capsules, etc. non consommés dans leur blister ou leur flacon
- Restes de sirops et de médicaments liquides (par ex. gouttes pour le nez ou les yeux) dans leur flacon

Médicaments sans la boîte et sans la notice

- Patchs non utilisés
- Restes de pommades dans leur tube
- Restes de sprays et d'aérosols

✗ VOTRE PHARMACIEN NE REPREND PAS...

Emballages vides de médicaments

- Bouteilles en verre vides et propres → bulles à verre ou collecte sélective du verre en porte-à-porte
- Radiographies → hôpital, parc à conteneurs ou collecte sélective des déchets chimiques ménagers
- Blisters et emballages en plastique vides → ordures ménagères
- Notices papier et boîtes en carton → parc à conteneurs ou collecte sélective des papiers en porte-à-porte

Non-médicaments

- Restes de produits chimiques → parc à conteneurs
- Restes de cosmétiques → parcs à conteneurs (en Flandre) / ordures ménagères (à Bruxelles et en Wallonie)
- Alimentation particulière (pour adultes et bébés), vitamines et produits à base de plantes → ordures ménagères ou collecte sélective des déchets organiques en porte-à-porte



- Seringues → conteneurs à seringues (en vente chez le pharmacien) / parc à conteneurs